

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2018

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la période allant du 1er Juillet au 30 Septembre 2018, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, comprenant le bilan au 30 Septembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV arrêtés au 30 Septembre 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, décrit la nouvelle méthode adoptée par la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 95,608% de l'actif total au 30 Septembre 2018 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 4,392% de l'actif total au 30 Septembre 2018. Cette proportion est en dessous du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- ✓ Les emplois en titres émis par l'« Amen Bank », la «Banque de Tunisie et des Emirats » et l' «Arab Tunisian Bank » représentent respectivement 28,935 %, 10,801% et 12,816% de l'actif total au 30 Septembre 2018, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 30 octobre 2018

Le Commissaire aux Comptes :

**LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI**

BILAN
ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2018

(unité : en Dinars Tunisien)

Notes	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017	
ACTIF				
AC1- PORTEFEUILLE TITRES	3.1	8 982 350,222	11 742 773,421	11 135 198,166
Actions et valeurs assimilées		0,000	0,000	0,000
Obligations et valeurs assimilées		8 982 350,222	11 742 773,421	11 135 198,166
AC2- PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	3.3	412 619,068	2 080 244,878	901 446,743
Placements monétaires		0,000	998 912,623	499 456,296
Disponibilités		412 619,068	1 081 332,255	401 990,447
AC3- CREANCES D'EXPLOITATION		52,360	52,459	52,459
Autres débiteurs		52,360	52,459	52,459
TOTAL ACTIF		9 395 021,650	13 823 070,758	12 036 697,368
PASSIF				
PA1- OPERATEURS CREDITEURS	3.5	15 666,157	20 621,146	21 665,264
PA2- AUTRES CREDITEURS DIVERS	3.5	22 796,462	60 221,903	24 736,419
TOTAL PASSIF		38 462,619	80 843,049	46 401,683
ACTIF NET		9 356 559,031	13 742 227,709	11 990 295,685
CP1- CAPITAL	3.7	9 058 259,586	13 410 485,765	11 601 043,511
CP2- SOMMES DISTRIBUABLES	3.8	298 299,445	331 741,944	389 252,174
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,623	124,556	107,779
Sommes distribuables de la période		298 298,822	331 617,388	389 144,395
ACTIF NET		9 356 559,031	13 742 227,709	11 990 295,685
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		9 395 021,650	13 823 070,758	12 036 697,368

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-07-2018 AU 30-09-2018

(unité : en Dinars Tunisien)

	Note	DU 01/07/2018 AU 30/09/2018	DU 01/01/2018 AU 30/09/2018	DU 01/07/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
PR1- REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	3.2	131 046,636	389 534,106	151 786,894	462 408,322	598 056,226
Dividendes		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		131 046,636	389 534,106	151 786,894	462 408,322	598 056,226
PR-2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	3.4	723,913	3 403,376	2 352,062	7 750,869	29 149,839
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		131 770,549	392 937,482	154 138,956	470 159,191	627 206,065
CH1- CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	3.6	-13 922,905	-43 757,573	-18 892,604	-59 885,482	-78 929,988
REVENU NET DES PLACEMENTS		117 847,644	349 179,909	135 246,352	410 273,709	548 276,077
PR3- AUTRES PRODUITS		0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
CH2-AUTRES CHARGES	3.6	-7 838,079	-23 676,021	-21 884,870	-65 444,799	-87 320,851
RESULTAT D'EXPLOITATION		110 009,565	325 503,888	113 361,482	344 828,910	460 955,226
PR4- REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-16 960,362	-27 205,066	-9 270,831	-13 211,522	-71 810,831
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		93 049,203	298 298,822	104 090,651	331 617,388	389 144,395
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		16 960,362	27 205,066	9 270,831	13 211,522	71 810,831
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-85,492	1 979,468	-176 814,478	-183 289,947	-187 154,726
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-4 515,000	-21 768,500	180 571,021	185 496,404	185 496,404
Frais de négociation de titres		0,000	-466,467	0,000	-1 216,148	-1 216,148
RESULTAT NET DE LA PERIODE		105 409,073	305 248,389	117 118,025	345 819,219	458 080,756

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-07-2018 AU 30-09-2018**

(unité : en Dinars Tunisien)

	DU 01/07/2018 AU 30/09/2018	DU 01/01/2018 AU 30/09/2018	DU 01/07/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2017 AU 30/09/2017	DU 01/01/2017 AU 31/12/2017
AN1- VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	105 409,073	305 248,389	117 118,025	345 819,219	458 080,756
Résultat d'exploitation	110 009,565	325 503,888	113 361,482	344 828,910	460 955,226
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-85,492	1 979,468	-176 814,478	-183 289,947	-187 154,726
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-4 515,000	-21 768,500	180 571,021	185 496,404	185 496,404
Frais de négociation de titres	0,000	-466,467	0,000	-1 216,148	-1 216,148
AN2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-297 846,144	0,000	-486 511,721	-486 511,721
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-632 559,272	-2 641 138,899	-711 846,986	-2 595 924,316	-4 460 117,877
SOUSCRIPTIONS	867 003,233	4 730 294,952	1 255 451,667	6 350 609,992	7 644 396,660
- Capital	847 182,000	4 606 249,560	1 228 367,052	6 154 455,404	7 411 975,620
- Régularisation des sommes non distribuables	-1 560,370	-6 150,428	-79,523	-183,262	-245,706
- Régularisation des sommes distribuables	21 381,603	130 195,820	27 164,138	196 337,850	232 666,746
RACHATS	-1 499 562,505	-7 371 433,851	-1 967 298,653	8 946 534,308	-12 104 514,537
- Capital	-1 463 910,325	-7 130 751,065	-1 931 371,896	-8 649 423,054	-11 712 825,422
- Régularisation des sommes non distribuables	2 689,827	8 123,507	514,737	312,195	679,316
- Régularisation des sommes distribuables	-38 342,007	-248 806,293	-36 441,494	-297 423,449	-392 368,431
VARIATION DE L'ACTIF NET	-527 150,199	-2 633 736,654	-594 728,961	-2 736 616,818	-4 488 548,842
AN4- ACTIF NET					
En début de période	9 883 709,230	11 990 295,685	14 336 956,670	16 478 844,527	16 478 844,527
En fin de période	9 356 559,031	9 356 559,031	13 742 227,709	13 742 227,709	11 990 295,685
AN5- NOMBRE D'ACTIONNAIRES					
En début de période	96 111	115 027	139 898	157 662	157 662
En fin de période	89 996	89 996	132 929	132 929	115 027
VALEUR LIQUIDATIVE	103,966	103,966	103,380	103,380	104,239
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,36%	3,99%	3,48%	3,20%	3,23%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

« **UNIVERS OBLIGATIONS SICAV** » est une société d'investissement à capital variable créée le 7 Avril 2000. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001. La société a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 14 Septembre 2000.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société du conseil et de l'intermédiation Financière « SCIF ».

Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « BTK ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 30 Septembre 2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués :

Les états financiers inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

2.3. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.4. Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.5. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'acquisition des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/09/2018** à **8 982 350,222** dinars contre **11 742 773,421** dinars au **30/09/2017** et se détaille ainsi :

Obligations de sociétés

Obligations de sociétés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	233 200,000	243 396,000	2,601
AB SUB 2009/B TV	5 000	233 200,000	246 048,000	2,630
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	466 400,000	468 576,000	5,008
AMEN BANK SUB 2010 TV	10 000	466 400,000	468 576,000	5,008
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	448 000,000	458 156,800	4,897
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	733 200,000	745 904,000	7,972
BNA SUB 2009	20 000	799 400,000	816 152,000	8,723
BTE 2009 5.25%	10 000	100 000,000	100 160,000	1,070
BTE 2010 CAT A TV	7 000	140 000,000	140 291,200	1,499
BTE 2011 09022032 6.25	5 000	350 000,000	361 220,000	3,861
BTE 2011 09022032 6.25	5 000	350 000,000	361 220,000	3,861
BTE 2011 A TMM+1.3 09022019	2 500	50 000,000	51 876,000	0,554
BTK 2012-1 B TF 6.3 2019 7ANS	28 140	804 100,500	839 624,436	8,974
CHO 2009 TMM+1	6 000	150 000,000	157 291,200	1,681
HL 2014-1 A TF 7.65	5 000	200 000,000	211 268,000	2,258
STB 2010/1 B TF 5.3 23032025	10 000	466 400,000	476 800,000	5,096
STB SUB 2011A 6.1 270119	5 000	71 380,000	73 736,000	0,788
SUB AMEN BANK 2012	10 000	400 000,000	400 896,000	4,285
SUB AMEN BANK 2012	22 223	888 920,000	890 911,181	9,522
UIB 2009/1	5 000	199 861,300	201 693,462	2,156
UIB 2011-2 7ANS 5.9 30012019	10 000	142 600,000	147 096,000	1,572
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	66 000,000	70 081,440	0,749
Total	202 163	7 759 061,800	7 930 973,719	84,764

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

Emprunts d'Etat	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2018	% de l'Actif Net
BTA 6.9% MAI 2022	410	446 695,000	430 565,741	4,602
BTA 6.9% MAI 2022	590	625 990,000	620 810,762	6,635
Total	1 000	1 072 685,000	1 051 376,503	11,237

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} Juillet 2018 au 30 Septembre 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Prix de cession/ Remboursement	Plus ou moins valeurs réalisées
Titres des OPCVM		0,000	0,000	0,000
Obligations des sociétés		658 980,000	658 980,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 UIB 2009/1	17/07/2018	33 350,000	33 350,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2018	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 AMEN BANK SUB 2010 TV	31/08/2018	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 BTE 2009 5.25%	15/09/2018	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 7000 BTE 2010 CAT A TV	17/09/2018	70 000,000	70 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2018	100 000,000	100 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 22223 SUB AMEN BANK 2012	17/09/2018	222 230,000	222 230,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		102 815,000	98 300,000	-4 515,000
VENTE 100 BTA 5.5% MARS 2019	09/07/2018	102 815,000	98 300,000	-4 515,000
TOTAL		761 795,000	757 280,000	-4 515,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **131 046,636** dinars pour la période du **1er Juillet 2018** au **30 Septembre 2018** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des obligations					
- Intérêts	117 036,595	342 965,491	131 329,958	400 278,340	515 469,308
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier					
- Intérêts	14 010,041	46 568,615	20 456,936	62 129,982	82 586,918
TOTAL	131 046,636	389 534,106	151 786,894	462 408,322	598 056,226

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités :

Les avoirs disponibles s'élèvent au **30/09/2018** à **412 619,068** Dinars et se détaillent comme suit :

Disponibilités	Valeur au 30/09/2018	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	412 152,365	4,405
Intérêts courus sur comptes bancaires	466,703	0,005
Total des disponibilités	412 619,068	4,410

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt durant la période du **01/07/2018** au **30/09/2018** s'élèvent à **723,913** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/07/2018 au 30/09/2018	du 01/01/2018 au 30/09/2018	du 01/07/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 30/09/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du compte de dépôt	723,913	2 859,672	1 886,903	7 285,710	11 845,391
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	543,704	465,159	465,159	17 304,448
TOTAL	723,913	3 403,376	2 352,062	7 750,869	29 149,839

3.5. Notes sur le passif :

Le total des passifs exigibles s'élève au **30/09/2018** à **38 462,619** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	30/09/2018	30/09/2017	31/12/2017
Opérateurs Crédeurs	15 666,157	20 621,146	21 665,264
Gestionnaire	13 023,053	18 000,388	18 152,290
Dépositaire	2 643,104	2 620,758	3 512,974
Autres Crédeurs Divers	22 796,462	60 221,903	24 736,419
Commissaire aux comptes	12 328,583	12 355,754	15 764,538
Etat Impôts et Taxes	116,640	40 240,305*	125,615
Conseil du Marché Financier	782,745	983,092	1 116,718
Publications diverses	2 064,783	2 201,561	3 288,357
Dividendes à payer	7 503,711	4 441,191	4 441,191
TOTAL	38 462,619	80 843,049	46 401,683

(*) dont la contribution exceptionnelle d'un montant de 40 114,894 dinars.

3.6. Notes sur les charges :

Nature des charges	Du 01/07/2018 Au 30/09/2018	Du 01/01/2018 Au 30/09/2018	Du 01/07/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 30/09/2017	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017
Charges de gestion des placements	13 922,905	43 757,573	18 892,604	59 885,482	78 929,988
Commission de gestion	13 023,053	41 087,443	18 000,388	57 237,904	75 390,194
Commission de dépôt	899,852	2 670,130	892,216	2 647,578	3539,794
Autres Charges	7 838,079	23 676,021	21 884,870	65 444,799	87 320,851
Honoraires du commissaire aux comptes	3 473,828	10 124,045	3 408,784	10 115,196	13 523,980
Redevances CMF sur les OPCVM	2 431,332	7 667,433	3 276,679	10 665,848	14046,614

Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	330,772	1 140,469	386,144	1 228,212	1 626,775
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 597,396	4 714,251	1 086,796	3 304,296	4 391,092
Frais Bancaires	4,751	29,823	6,875	16,353	48,134
Contribution Exceptionnelle	0,000	0,000	13 719,592	40 114,894	53 684,256
TOTAL	21 760,984	67 433,594	40 777,474	125 330,281	166 250,839

3.7. Notes sur le capital :

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2018 se détaillent ainsi :

Capital au 30/06/2018	
Montant	9 678 458,946
Nombre de titres	96 111
Nombre d'actionnaires	558
Souscriptions réalisées	
	845 621,630
Montant	847 182,000
Régularisation des sommes non distribuables	-1 560,370
Nombre de titres émis	8 400
Nombre d'actionnaires nouveaux	38
Rachats effectués	
	-1 461 220,498
Montant	-1 463 910,325
Régularisation des sommes non distribuables	2 689,827
Nombre de titres rachetés	-14 515
Nombre d'actionnaires sortants	-27
Capital au 30/09/2018	
	9 058 259,586
Montant	9 061 730,621
Plus ou moins-values réalisées sur cession des Titres	-4 515,000
Variation des Plus ou moins-values potentielles sur titres	-85,492
Frais de négociation de Titres	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	1 129,457
Modification comptable	0,000
Nombre de titres	89 996
Nombre d'actionnaires	569

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions. Elles se présentent comme suit :

	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2017 au 30/09/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
Résultats distribuables de la période	325 503,888	344 828,910	460 955,226
Régularisations de la période	-27 205,066	-13 211,522	-71 810,831
Sommes distribuables de la période	298 298,822	331 617,388	389 144,395
Sommes distribuables des exercices antérieurs	0,623	124,556	107,779
Sommes distribuables	298 299,445	331 741,944	389 252,174

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge d'UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 3^{ème} trimestre 2018 sont de 3 473,828 dinars TTC.

4.4 Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.